

Éditorial du BGV n°232, octobre 2023

La mort de la formation

Un des coups de tonnerre du début de l'année scolaire, pour tous les acteurs de l'Éducation nationale, concerne la formation continue : à terme, toutes les actions de formation des enseignants devront désormais être organisées hors du temps de face à face pédagogique. Les conséquences de cette annonce sont désastreuses à différents niveaux.

D'une part, la mise en œuvre de la formation continue est bloquée pour le moment, alors que les plans de formation avaient été élaborés en fin d'année scolaire dernière : de nombreux parcours prévus n'ouvrent pas, des formations institutionnelles sont suspendues, des distanciels se substituent aux indispensables temps en présentiels. Les formateurs subissent eux aussi une réorganisation du cadre dans lequel ils s'inscrivent.

Les personnels de direction et des rectorats pâtissent également de cette situation. Les uns doivent justifier de toutes les absences d'enseignants, quand les autres se trouvent devant un dilemme, entre deux injonctions contradictoires : faire remonter des chiffres indiquant que les enseignants sont formés et éliminer les formations sur temps scolaire.

Dans la synthèse qu'elle a publiée, la Cour des comptes¹ appelle le ministère à faire un choix pour l'organisation des formations : « conserver le système actuel basé sur le remplacement (...), placer les formations en présentiel sur le temps des vacances scolaires en prévoyant la rémunération d'indemnités journalières aux professeurs (...) ou bien, comme la Cour le recommande, redéfinir globalement les obligations de service des enseignants en quantifiant le temps annuel de travail des équipes pédagogiques, qui fait déjà partie des missions dévolues aux enseignants, et de formation continue, déjà obligatoire, en dehors des heures de classe. Les moyens de remplacement ainsi économisés pourraient être mis à profit pour mieux rémunérer les professeurs. Dans tous les cas, des moyens supplémentaires sont à prévoir. »

Mais rien n'est anticipé, une fois encore. La nouvelle organisation est parachutée sans aucune préoccupation pour les réalités humaines, faisant fi de la qualité de vie des enseignants et de la difficulté croissante du métier.

Le ministère semble considérer que le temps de travail des enseignants est susceptible d'être élargi à volonté. Or le ministère lui-même reconnaît que les enseignants travaillent bien plus que le temps de face à face pédagogique² : plus de la moitié d'entre eux travaillent au moins 43 heures par semaine à préparer, corriger, assurer le suivi des élèves, en plus d'enseigner en classe. La nouvelle organisation de la formation continue, tout comme le pacte, n'en tiennent aucun compte. Et pourtant, l'ajout de nouvelles missions devrait appeler des temps de décharge, comme dans tous les métiers salariés. Nous ne pouvons raisonnablement pas faire plus sans une dégradation dramatique de la qualité de notre enseignement.

La formation est un devoir, mais aussi une obligation institutionnelle. C'est une question sérieuse, qui ne peut pas être balayée ainsi, au mépris des professionnels, des élèves et de leurs familles, au mépris d'une société qui attend, à juste titre, une école de qualité. Le gouvernement annonce un prof devant chaque classe, mais quel prof ? Est-il prêt à se contenter d'un enseignant mal formé, épuisé, isolé, qui ne remet à jour ni ses connaissances, ni ses compétences ? Nous, enseignants engagés à l'APMEP, refusons cette perspective.

Le Bureau National de l'APMEP

¹ [La formation continue des enseignants de l'enseignement public](#)
Exercices 2017-2021, délibéré par la Cour des comptes, le 8 novembre 2022.

² La moitié des enseignants déclare travailler au moins 43 heures par semaine
DEPP [note d'information n° 22.30](#) — octobre 2022